

*SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE*

Compte rendu du Conseil d’administration qui a eu lieu le 26 mai 2019, salle Las Vergnas, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 13 rue Jean Santeuil.

Présents : Ariane Ferry, Claire Lechevalier, Thomas Barège, Hélène Martinelli, Benoît Tane, Yves Clavaron, Nicolas Corréard, Yen-Mai Tran Gervat, Yvan Daniel, Chloé Chaudet, Anne Duprat, Catherine Grall, Françoise Lavocat, Delphine Rumeau, Sébastien Wit, Enrica Zanin, Yves Clavaron.

Excusés : Audrey Giboux, Claire Placial.

Anne Duprat ouvre la séance à 13h10.

1. Point d’information sur le prix de thèse de la SFLGC

Yvan Daniel fait le point sur les candidatures reçues : 10 thèses sont parvenues au jury jusqu’ici ; il propose donc de repousser la date-limite pour l’envoi des candidatures du 31 mai au 15 juin. La date est finalement maintenue, car la plupart des candidatures sont en général déposées juste avant la clôture. Une discussion s’engage à propos du travail des lecteurs : le jury étant restreint aux VP HDR, on propose d’élargir cet effectif : à voir lors du prochain CA. Yvan Daniel et Anne Duprat procéderont à une répartition des thèses : deux rapporteurs seront désignés pour chacune. La question de l’usage qui sera fait des pièces accompagnant les thèses (rapport de soutenance, lettres de soutien) se pose ; on prescrit la lecture des thèses en priorité, la consultation des pièces les accompagnant n’intervenant qu’en toute fin de décision du jury. Le jury se réunira lors du congrès de Lille (26-30 août) les membres absents pouvant être consultés par visio-conférence. Le prix sera remis le 30 août à la fin du congrès.

1. Préparation des futures doctoriales

Les prochaines Doctoriales de la SFLGC seront organisées en 2020 à l’Université de Picardie-Jules Verne (Amiens), par Anne Duprat et par Catherine Grall, avec l’aide de Sébastien Wit, du CERCLL (EA 4283)

 Yvan Daniel et Chloé Chaudet rappellent la disponibilité de Clermont-Ferrand pour 2022 ; la proposition est acceptée.

1. Point sur la visibilité de la discipline dans l’enseignement secondaire

Un groupe de réflexion sur la visibilité de la LGC dès le secondaire avait été lancé par Yen-Mai Tran-Gervat lors du Congrès de la SFLGC de Cergy. Elle a rencontré en avril une IPR et deux collègues qui ont travaillé dans le secondaire et qui enseignent désormais en classe préparatoire et de nouvelles idées ont germé, rejoignant celles déjà formulées par les membres du groupe de réflexion qui s’était constitué à Cergy. Elle envisage également de prendre contact en ce sens avec le doyen de l’inspection générale de Lettres, rencontré dans le cadre du jury de l’agrégation interne. Il s’agirait de présenter la LGC dès le collège (évoquer ce qu’est une traduction, etc.) avec pour objectif de garantir la présence de notre discipline dans les concours, mais aussi de la rendre plus familière, voire attrayante, aux futur.e.s étudiant.e.s. Yen-Mai doit encore rédiger un compte rendu de la première réunion qu’elle a pu organiser à ce sujet, et elle se dit optimiste V. Gély rappelle l’existence des deux volumes dirigés par Yves Chevrel en 2007 et 2008 et publiés dans la collection des Actes de la DGESCO : *Enseigner les œuvres littéraires en traduction*. . Les comparatistes ont également pleinement leur place, au niveau de la formation des enseignant.e.s, pour aborder la question de la littérature de jeunesse, par exemple, ou la question de l’intermédialité.

Françoise Lavocat intervient : le baccalauréat de français est très ouvert aux textes étrangers, de nature très différente, et invite à des réflexions comparatistes ; il est encore amené à changer (notamment avec la transformation des ESPE en ISPE), en rendant la LGC encore plus visible selon Yen-Mai Tran-Gervat, et en rendant très utiles les interventions de comparatistes auprès des enseignants du secondaire.

1. Suivi des recrutements et possibilité d’un « wiki auditions » pour la 10e section

En l’absence de Claire Placial, ce point sera abordé lors du prochain CA.

5. Questions diverses

Anne Duprat rappelle la difficulté que nous avions à obtenir des organisateurs du Congrès 2019 de l’AILC (Université de Macao, 27 juillet-3 août 2019) la présence d’une version française des documents relatifs à ce congrès, notamment sur le site du Congrès, à côté de la seule version anglaise prévue par eux en contravention directe aux statuts de l’AILC/ICLA, qui imposent l’usage des deux langues. A la suite des réclamations formulées à plusieurs reprises auprès de l’actuel président de l’AILC, une version française du site a été mise en ligne. Ce sont toutefois les questions logistiques qui en ont essentiellement bénéficié, le contenu scientifique étant resté minimal. Il faudra être vigilants au respect de cette règle pour les prochains congrès.

 La question de l’organisation des prochains Congrès de la SFLGC est évoquée. Françoise Lavocat et Yen-Mai Tran-Gervat proposent la candidature de l’université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) pour l’automne 2020. Le thème sera soumis lors du prochain CA de la SFLGC.

L’ordre du jour étant épuisé, le CA prend fin à 14h.